

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	69 (1997)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	La planification-test une démarche expérimentale : son application à l'ouest Morgien
<b>Autor:</b>	Marchand, Bruno / Zuppiger, Urs
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129565">https://doi.org/10.5169/seals-129565</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

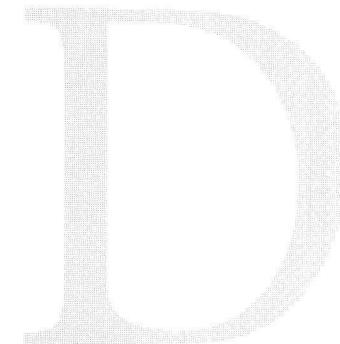
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA PLANIFICATION-TEST : UNE DEMARCHE EXPERIMENTALE

## SON APPLICATION A L'OUEST MORGNIEN



ans une période de profonds changements politiques, économiques et sociaux, au moment où l'on ressent un besoin urgent d'alléger la complexité administrative et juridique qui régit l'aménagement et la gestion du territoire, où l'on constate l'inadéquation et l'immobilisme de certains outils réglementaires, il semble légitime de s'interroger sur le devenir de l'ensemble des pratiques urbanistiques en regard du contexte mouvant dans lequel elles évoluent. La réflexion qui doit s'engager suite à ce constat critique peut se déployer sur plusieurs axes :

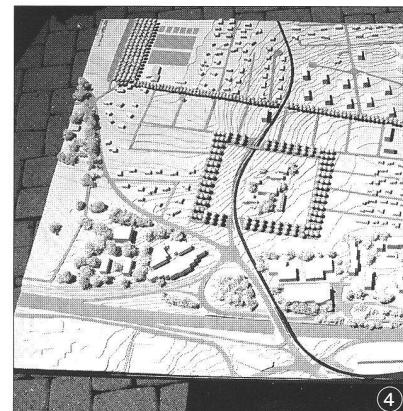
- tout d'abord, elle doit porter sur la notion de projet urbain et sur les méthodes qu'elle applique. Les démarches déterministes, linéaires et deductives ont démontré leurs limites et doivent être remplacées par des démarches «projectuelles» liées à des réflexions stratégiques et hypothétiques, associant les multiples acteurs et ayant la capacité de s'adapter aux fluctuations conjoncturelles. Conçu le plus souvent comme un produit fini et immuable, le projet urbain se doit d'intégrer de plus en plus la notion de processus.

- ensuite, elle doit présider à la mise en place de nouveaux instruments d'aménagement, suffisamment souples pour pouvoir évoluer face aux incertitudes et aux changements contextuels et suffisamment précis pour garantir la qualité des futurs aménagements, la clarté de la répartition des tâches et des responsabilités et le respect

des droits des tiers. Ce sont vers ces objectifs que tendent les instruments récemment élaborés par le Service d'Aménagement du Territoire du Canton de Vaud (SAT) - le *plan directeur localisé* et le *plan de quartier à compétence municipale* - qui, tout en simplifiant et en facilitant les procédures, «contiennent de véritables marges de liberté et de négociation»<sup>1</sup>.

- enfin, elle doit conduire à l'élaboration de méthodes expérimentales de travail et de collaboration entre les professionnels et les autres acteurs impliqués dans le projet urbain. La démarche qui nous préoccupe ici - la *planification-test* - se distingue du concours traditionnel par le fait qu'elle repose sur un dialogue continu entre les équipes de concepteurs, un groupe d'experts, les Municipalités, les services de l'Etat, etc.

L'anonymat n'est pas requis pour les bureaux invités, qui ne sont pas non plus mis en situation de concurrence, les équipes étant plutôt invitées à instaurer des échanges et des collaborations actives entre elles, à développer leurs concepts jusqu'au bout et à contribuer ainsi à tester une pluralité de solutions possibles. Pour sa part, le groupe d'experts est chargé d'animer le processus, d'évaluer les résultats en cours d'étude, de soumettre ses évaluations aux Municipalités et d'élaborer une proposition finale à leur intention. Son rôle évolue ainsi au cours du déroulement de la planification-test. Après avoir assumé les fonctions de critique et d'animateur du processus lors des deux premières phases de travail, le groupe d'experts assume vers la fin un rôle de concepteur en s'inspirant du travail de projet déjà élaboré par les bureaux invités.



④

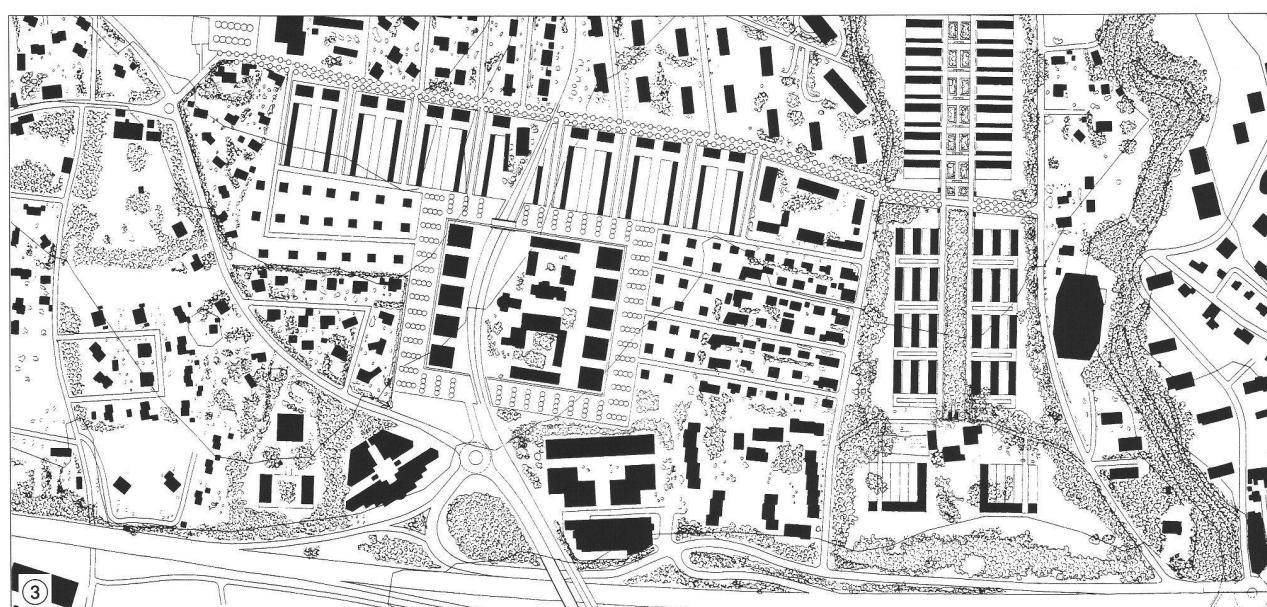
<sup>1</sup> Cf. l'*Exposé des motifs et projets de lois modifiant la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions ainsi que la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte*, juin 1997.

2 - Archistudio, analyse du paysage

3 - Archistudio, plan d'ensemble

4 - Archistudio, vue de la maquette et des éléments marquants du projet, nouvelles centralités du territoire

<sup>1</sup> Cf. l'*Exposé des motifs et projets de lois modifiant la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions ainsi que la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte*, juin 1997.



## Le contexte

Cette méthode de travail est appliquée, pour la première fois en Suisse Romande, par les Municipalités de Morges et de la commune avoisinante de Tolochenaz lorsqu'elles décident, à la fin 1995 et d'un commun accord avec le SAT, d'engager une réflexion - à travers une *planification-test* - sur le devenir de l'ouest de l'agglomération de Morges.

En effet, l'ouest morgien fait depuis quelques années l'objet de plusieurs enjeux. Territoire stratégique, désigné comme un des pôles cantonaux de développement économique, ce secteur se caractérise par la présence d'équipements collectifs, touristiques et commerciaux, la proximité d'une jonction autoroutière, une bonne desserte en transports publics et une réserve importante de terrains non construits.

Autant de facteurs qui confèrent un grand potentiel d'urbanisation à ces lieux qui descendent en pente douce vers le sud, jalonnés par des maisons de campagne avec leurs dépendances rurales et des frondaisons d'arbres centenaires, et dont la beauté paysagère fragile témoigne d'une activité agricole aujourd'hui pratiquement disparue.

Si les atouts et les attraits sont nombreux, les difficultés s'avèrent pourtant réelles: coupure avec le centre-ville et le lac imposée par la ligne de chemin de fer et l'autoroute, alternance hétérogène entre secteurs bâtis et espaces disponibles, desserte problématique de certaines parties du territoire, nuisances provoquées par des voies de circulation limitrophes et les activités d'une patinoire couverte. De plus, l'intérêt pour ce site n'est pas unanimement partagé. Certaines forces politiques craignent que l'attention accordée par les autorités à l'ouest morgien - la Municipalité de Morges veut convaincre son législatif communal d'accepter l'achat du domaine de la Longerai qui occupe, au centre du périmètre d'étude, 8 ha au voisinage immédiat de la jonction d'autoroute - porte préjudice au réaménagement d'un autre secteur stratégique qui, lui, est bâti et se situe au centre de l'agglomération morgienne entre la gare et la vieille ville.

## Approches multiples du projet urbain

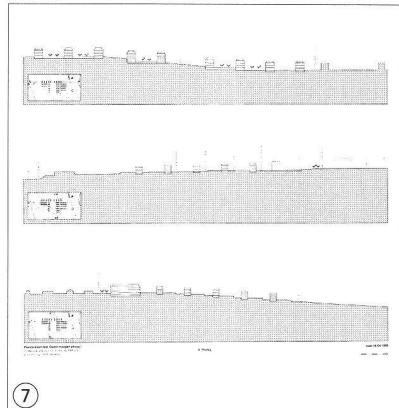
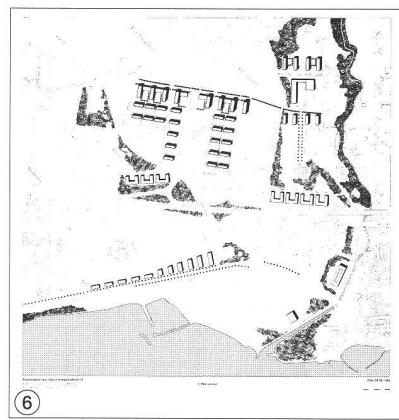
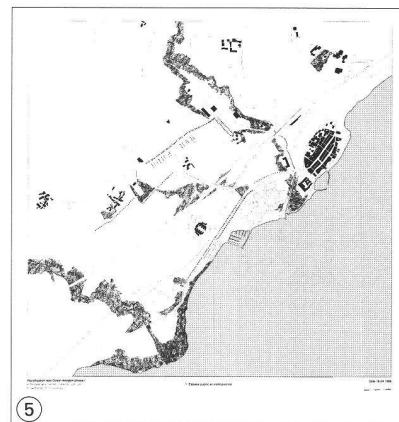
Cinq bureaux - Esplanade Aménagement, GEA, Archistudio et Mestelan & Gachet de Lausanne et Metron de Brugg - ont été appelés à jouer le rôle de concepteurs. Partant d'un cahier des charges très ouvert, ces bureaux ont été appelés à se prononcer sur la vocation de ce secteur, à établir des choix variés dans l'attribu-

tion des affectations et à proposer des solutions et des instruments d'urbanisation souples, à l'échelle d'un plan directeur. Concernant le contenu des propositions élaborées, nous pouvons distinguer plusieurs méthodes d'approche du projet urbain clairement distinctes:

- *une approche multiple, basée sur les vocations «culturelles» de ces lieux.* Le bureau GEA, tout en respectant les principes d'aménagement du Plan Directeur communal - notamment par l'implantation d'un axe est-ouest d'espaces publics à usages et aménagements différenciés reliant un ensemble d'équipements collectifs - développe un projet à partir d'une théorie des «cultures» (de la terre, de l'esprit, du confort, de la proximité et de l'harmonie) qui, selon les auteurs, expriment la vocation de ces lieux et donnent un sens aux différentes interventions.

Cette démarche aboutit à certains résultats intéressants - c'est le cas du principe d'une structuration progressive des quartiers sur la base d'une pré-végétalisation entreprise dès les premières opérations, ou alors de la proposition d'une passerelle de liaison avec le centre-ville empruntée par des piétons et par des véhicules électriques. Mais dans l'ensemble la théorie des "cultures" apparaît à la fois fragmentée et trop générale (la "culture de l'harmonie", par exemple), nécessitant un travail d'approfondissement supplémentaire pour la rattacher de façon opérationnelle au contexte.

- *une réflexion sur l'évolution du territoire à une grande échelle à travers son développement morphologique et historique caractérisé notamment par les grandes ruptures opérées au fil du temps.* Esplanade Aménagement fait de l'unification du territoire une des principales préoccupations de son intervention et propose, entre autres, l'édification, dans le prolongement du domaine de la Prairie, d'une plate-forme artificielle dressée au-dessus de l'autoroute et des voies CFF. Cette couverture, destinée à atténuer la coupure provoquée par l'implantation des différentes infrastructures, est affectée à l'utilité publique et aux activités, participant ainsi d'une conception générale de développement du territoire situé au sud des domaines de la Longerai et de la Prairie. C'est en soi une «idée forte» - somme toute séduisante car elle renforce la relation entre le secteur étudié, le centre de la ville et le bord du lac -, qui implique néanmoins plusieurs contrôles de faisabilité. Et si, sur le plan technique, la viabilité du projet semble démontrée, on peut s'interroger sur la viabilité financière de cette proposition.



5 - Mestelan & Gachet, analyse du territoire sous l'angle de l'espace public et institutionnel et insertion dans la carte de quelques hypothèses de projet

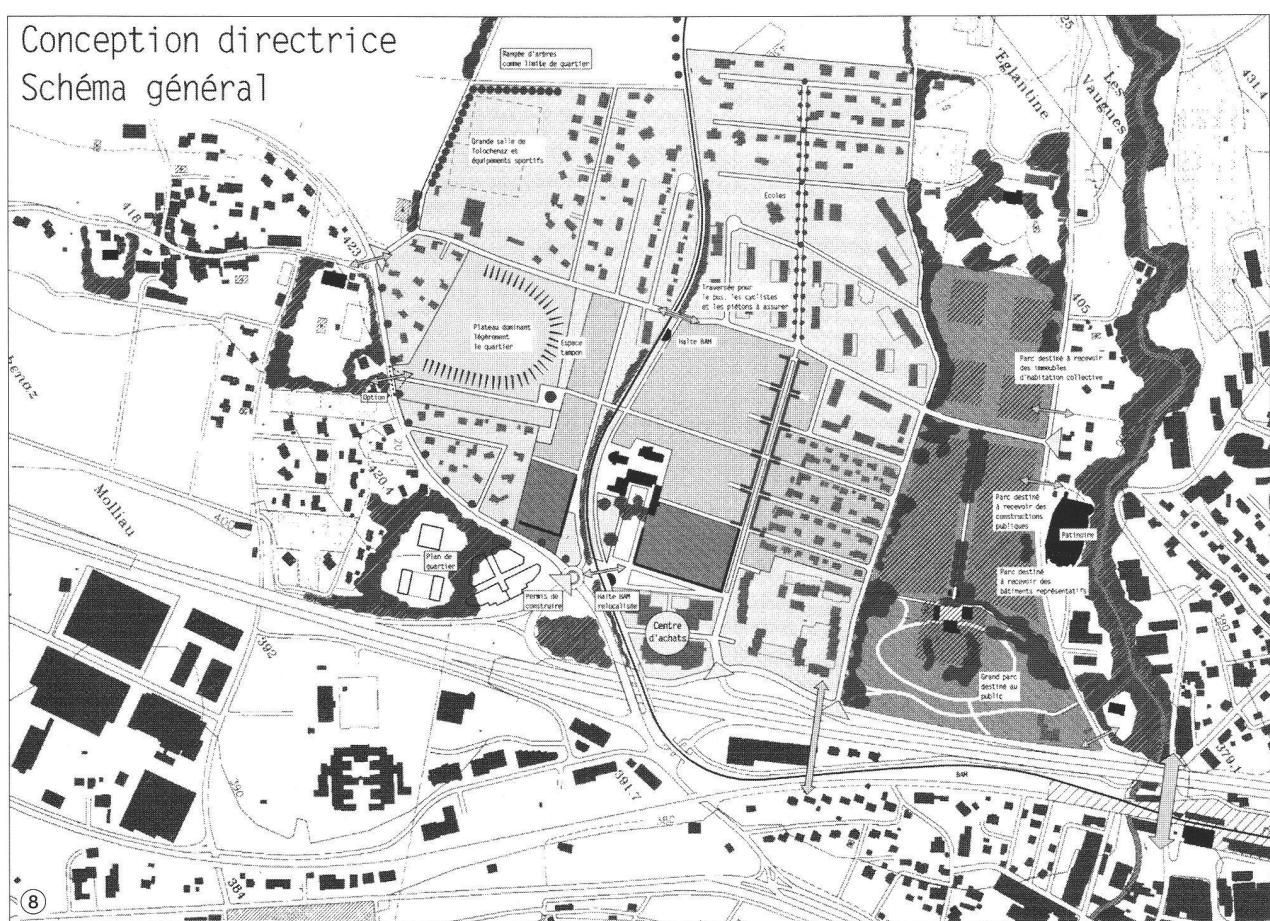
6 - Mestelan & Gachet, plan masse et relation aux éléments marquant du territoire

7 - Mestelan & Gachet, profils des terrains

8 - Metron, schéma illustrant la conception général du projet

9 - Metron, plan masse et éléments marquants du territoire

Conception directrice  
Schéma général



- la recherche d'une composition urbaine et territoriale<sup>2</sup> à travers la lecture de l'histoire de ces lieux et de leurs composantes majeures, naturelles et construites. L'analyse cartographique fait ressortir les caractéristiques physiques et sociales de ce territoire en même temps qu'elle permet de comprendre son évolution dans le temps, ses logiques de formation et de transformation, les ruptures et les continuités.

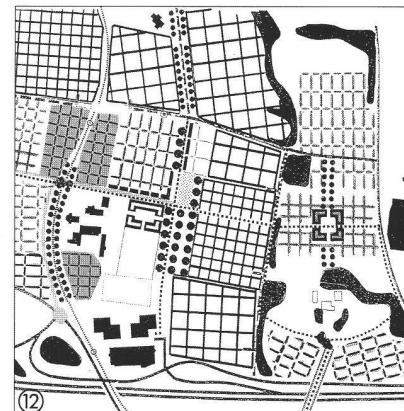
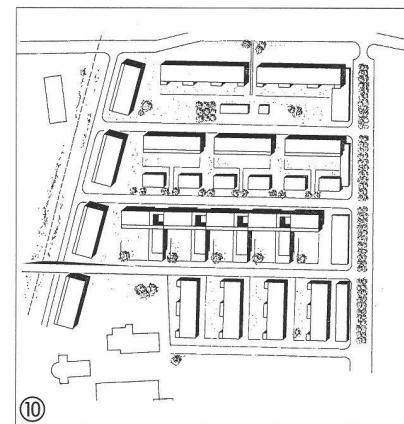
Archistudio et Mestelan & Gachet adoptent une démarche analytique historique en plusieurs points similaire et les deux bureaux insistent sur l'importance de la définition de la forme de l'espace public en raison de son rôle déterminant dans les processus de construction et d'organisation de la vie sociale. Par contre, leur interprétation de ces données - leur projet urbain - diffère considérablement. Pour Archistudio, il s'agit de mettre en valeur les éléments forts du paysage par le dessin de centralités sur les propriétés de la Longeraie (activités et équipements complémentaires au centre de congrès), de la Prairie et de l'Églantine (habitations et constructions scolaires), par le traitement unitaire végétal des chemins de Tolothenaz et des Plantées et par la définition d'une limite à l'ouest, à proximité du cimetière de Tolothenaz et des équipements communaux. Mestelan & Gachet, pour leur part, déterminent leurs choix projectuels par rapport aux éléments structurants qui émergent de l'analyse. Ils reconnaissent les chemins de Tolothenaz et des Plantées comme un axe historique majeur et renforcent sa vocation publique par l'implantation d'une centralité linéaire qui accueille des activités, des services et des logements collectifs. Ils confirment l'espace public et institutionnel de certaines coulées vertes des grands domaines par l'implantation des bâtiments scolaires. Enfin, ils délimitent une zone d'activités de part et d'autre de l'autoroute, proche des échangeurs et de la ville.

- enfin, une démarche fragmentée, par apports, qui met en valeur les différentes réalités physiques et sociales de ces lieux et les renforce dans leur propre identité, sans craindre d'aboutir à un résultat final proche d'un patchwork urbain. C'est le fait du bu-

reau Metron qui préconise le développement de ce secteur à partir de l'observation et du prolongement des formes de quartier existantes tout en accordant aux nouvelles configurations bâties un grand potentiel d'adaptation aux changements. Dans ce projet, le centre commercial de la Gottaz s'étend par la création d'une rue centrale de quartier, le centre de Congrès de la Longeraie confirme sa vocation régionale par l'implantation des activités du futur pôle de développement économique, enfin les quartiers de villas situés à Tolothenaz sont simplement prolongés sous la même forme.

Ces deux dernières approches, jugées particulièrement intéressantes par le groupe d'experts<sup>3</sup> qui a suivi le travail, représentent «deux formes de raisonnement, deux états d'esprit très différents: d'un côté, la ville considérée avant tout comme un ensemble de formes, de lieux, d'espaces physiquement déterminés, qui constituent un support capable de s'adapter à des pratiques parfois imprévisibles; de l'autre, la ville considérée comme un corpus d'usages ou programme social, qui appellent des formes et des organisations spécialisées»<sup>4</sup>.

Approches distinctes, certes, mais peut-être aussi complémentaires, par les rapports dialectiques qu'on peut établir entre elles.



### Le rapport du groupe d'experts: un document destiné aux politiques

Cinq mois seulement après le début des investigations, le groupe d'experts a adressé aux deux Municipalités un rapport de synthèse résultant à la fois de la lecture des caractéristiques des sites et de l'analyse critique des projets. Le terme «synthèse» n'est pas particulièrement approprié car il ne s'agit pas d'effectuer un cumul des diverses propositions jugées les plus intéressantes, mais plutôt d'émettre, sous la forme d'un texte et de schémas, un certain nombre d'options d'aménagement.

L'exercice est difficile et délicat, car il s'agit, d'une part, d'intégrer les résultats majeurs de la consultation et, d'autre part, d'émettre des recommandations suffisamment ouvertes

10 - Metron, structure d'un quartier, variantes de forme urbaine

11 - GEA, plan d'ensemble avec indication des affectations et des données pae secteur

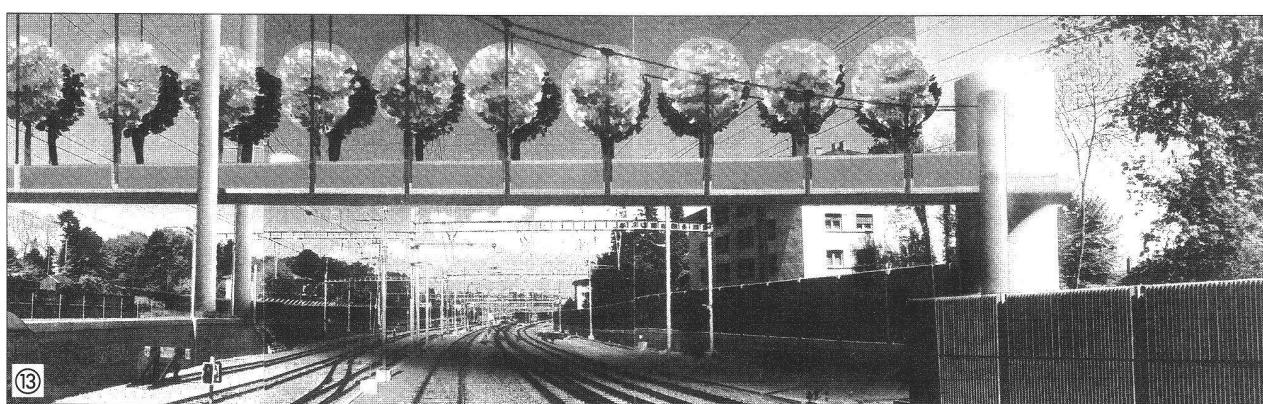
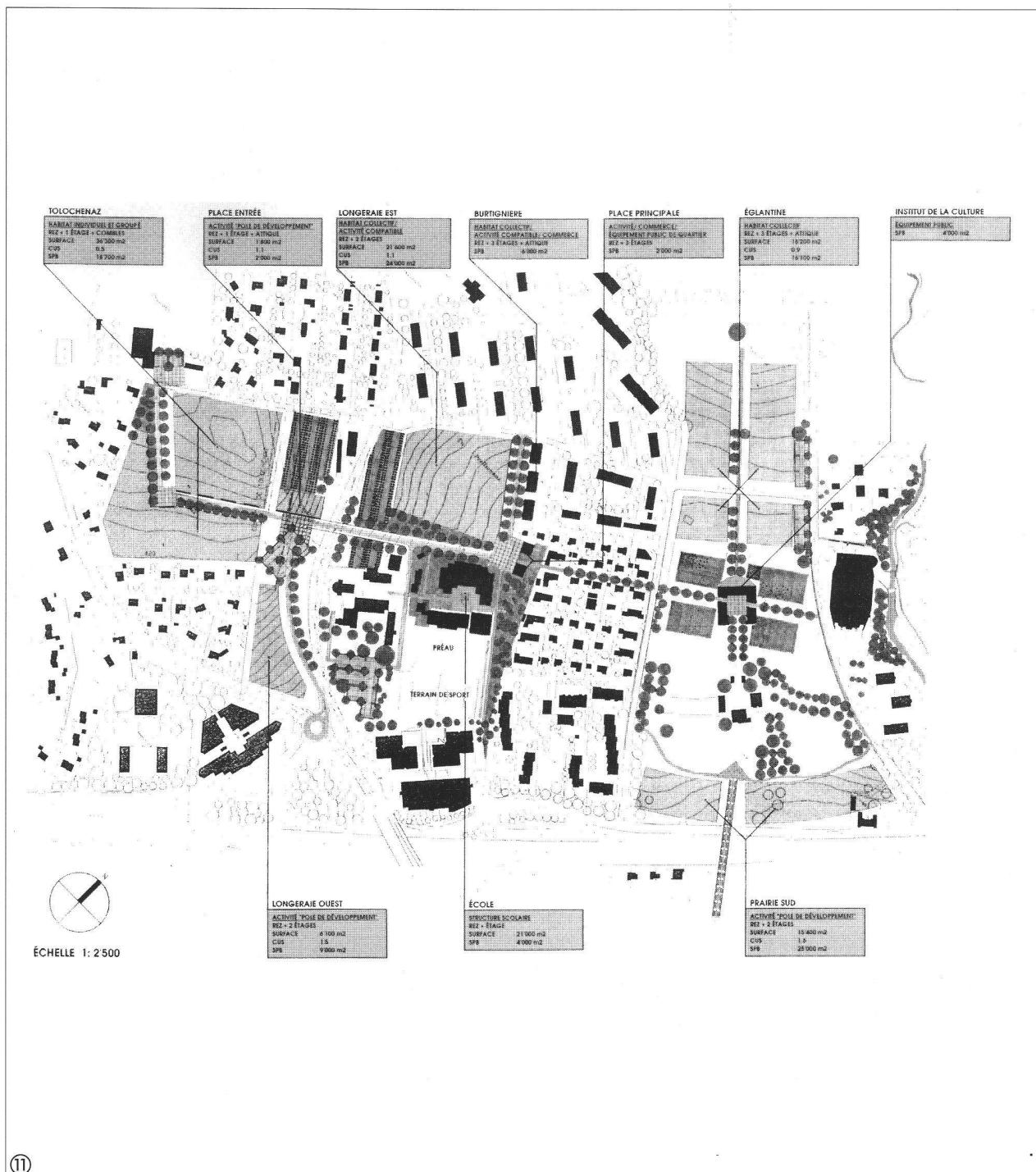
12 - GEA, schéma de pré-végétabilisation des différents quartiers

13 - GEA, photo montage de la passerelle de liaison avec le centre-ville

<sup>2</sup> "La composition urbaine donne un ordre formel à la ville, elle fait qu'un objet urbain a une forme maîtrisée et appréhendable, qui n'est pas due à un phénomène aléatoire". Pierre Pinon, *Composition urbaine, I - Repères*, Les Éditions du STU, Paris, 1992, p. 15

<sup>3</sup> Le groupe d'experts est constitué de: MM. Pellegrino et Heldstab, respectivement municipal et chef de service de la Direction de l'urbanisme de la Commune de Morges, M. Rulence, municipal de la Commune de Tolothenaz, MM. Marchand et Bauer, du Service de l'Aménagement du Territoire du canton de Vaud, MM. Zuppinger et Ortis, urbanistes et M. Lenoir, ingénieur de la circulation, spécialistes extérieurs.

<sup>4</sup> Pierre Belli-Riz, «L'espace public. Synthèse et compléments» in *La fabrication des villes*, sous la direction de Xavier Malverti et Aleth Picard, avec la collaboration de Pierre Belli-Riz, G. E. V. R., École d'Architecture de Grenoble, École d'Architecture de Normandie, 1995, p. 160.



pour que les hommes politiques puissent opérer des choix pour la suite de la planification. De ce fait le groupe d'experts s'est volontairement concentré sur la définition d'une stratégie de développement et la détermination des points d'aménagement jugés essentiels pour le futur développement du périmètre. Par conséquent, ces propositions ne se situent pas au même niveau que les projets des bureaux engagés: elles restent relativement schématiques et opérationnelles et, tout en étant issues de la planification-test, ne peuvent être réellement appréciées qu'en regard de la forme et du contenu du *plan directeur localisé* élaboré par la Direction des travaux de la commune de Morges, avec le soutien du bureau Urboplan<sup>5</sup> (nous reviendrons sur le problème posé par ces multiples relations dans un prochain article).

### Quelques enseignements méthodologiques

Hormis la rapidité de tout le processus, l'expérience semble comporter des avantages par rapport aux techniques plus traditionnelles des concours et des mandats d'aménagement lorsque l'on est amené à aborder des problèmes d'urbanisme complexes, se signalant par une faible pré-détermination programmatique, ne pouvant être circonscrits que par des approches successives, potentiellement conflictuels et se situant à cheval entre la technique et la politique. Elle a ainsi permis de générer en peu de temps un contenu riche en propositions et possibilités d'évaluation. Elle a cependant aussi révélé un certain nombre de problèmes dont il faudra tenir compte en cas de renouvellement d'une expérience analogue:

- Les concepteurs ont estimé que les volontés politiques ne leur ont pas été transmises avec la clarté nécessaire. Faut-il en tirer des conclusions en ce qui concerne la composition du groupe d'experts et augmenter la proportion des politiciens par rapport aux techniciens? Il est en tout cas indispensable, dans ce genre d'exercice, d'accorder le temps nécessaire et une attention soutenue à l'implication des politiciens et à la transmission de leurs avis aux concepteurs.

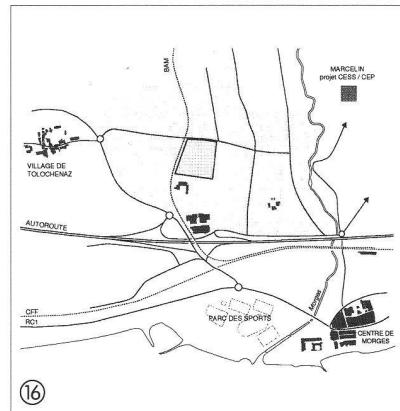
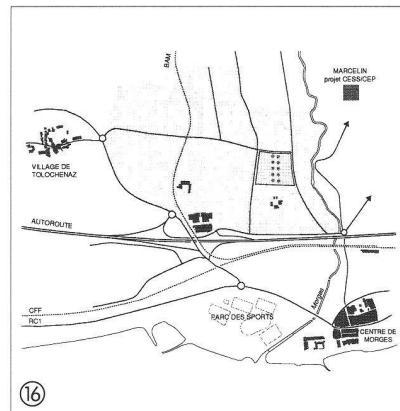
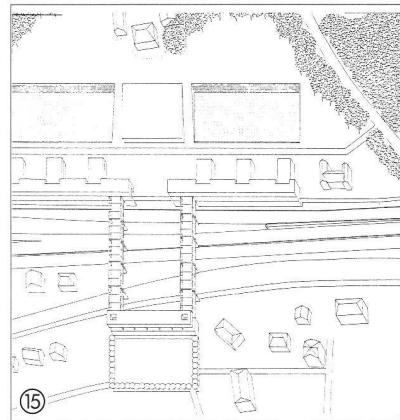
- La liberté que le groupe d'experts a prise dans sa synthèse et le caractère sommaire des recommandations qu'il a transmises aux Municipalités ont été mal vécus par les concepteurs. Ils ont

regretté que la réflexion approfondie qu'ils avaient menée sur la forme urbaine et les espaces publics n'ait pas été retenue par la suite. Considérant qu'il s'agissait d'un dérapage du processus, certains participants ont proposé l'introduction d'une pré-synthèse élaborée par le groupe d'experts à la fin de la deuxième phase de travail, la synthèse finale étant assurée par les équipes de concepteurs.

- Au sein du groupe d'experts, on a reconnu ne pas avoir attribué le soin voulu à la gestion du rapport avec les concepteurs, d'une part, les instances politiques, d'autre part. Pour que soit mieux vécu le passage du rôle de critique des bureaux invités à celui de concepteur des recommandations aux instances politiques, il doit s'opérer pendant la dernière phase du travail des bureaux invités et non après la fin de leur prestation.

Ayant conçu la planification-test dès le départ comme un moment du processus de planification et ayant constaté que l'utilisation de cette technique a permis de clarifier en un minimum de temps les quelques questions essentielles qui se posent à l'intérieur du périmètre d'étude, les mandants tirent de leur expérience un bilan plutôt positif.

Bruno Marchand  
Urs Zuppinger



14 - Esplanade Aménagement, illustration de l'ensemble de la proposition, 1ère phase

15 - Esplanade Aménagement, isométrie des bâtiments scolaires au sud de la propriété de la Prairie et des constructions au-dessus de l'autoroute et des voies CFF

16 - Groupe d'experts, variantes d'implantation de l'équipement scolaire

17 - Groupe d'experts, proposition d'aménagement des espaces et couloirs de verdure

5

La procédure d'adoption du plan directeur localisé sera prochainement engagée. A Tolochenaz, les résultats de la démarche seront intégrés au plan directeur en voie d'élaboration par le bureau J. P. et A. Ortis, à Genève.

